

# DECLARATION ECHEVINALE

2017-2023

La Ville de Luxembourg en tant que capitale du Grand-Duché, siège de nombreuses institutions nationales et européennes et place financière internationale connaît, grâce à une économie nationale dynamique, une croissance hors pair qui demande une adaptation continue de ses infrastructures. Rien qu'au cours des dix dernières années la population s'est accrue de plus de 30 % passant de 85.908 résidents au 31.12.2006 à 114.090 au 31.12.2016 et à 116.381 à la date d'aujourd'hui. Cette évolution qui démontre d'un côté l'attractivité de notre capitale a d'autre part amené son lot de problèmes à savoir un renchérissement de l'immobilier et une tension accrue au niveau du trafic engendré par plus de 120.000 navetteurs.

Le collège échevinal, formé par les partis DP et CSV et issu des élections communales du 8 octobre 2017, confirmant le Parti Démocratique comme première force politique de la capitale (9 sièges) et attribuant au Parti Chrétien Social deux sièges supplémentaires (7 sièges), s'est fixé comme objectif de mener une politique orientée tant vers les besoins de la population locale que vers ceux du commerce et des institutions qui ont leur siège sur le territoire de la Ville.

Notre souci majeur sera de veiller à la cohésion de notre société par une cohésion dans notre action face aux défis que sont le développement urbain, le logement, la mobilité, l'éducation et l'intégration, l'environnement et la sécurité. Ce n'est que par une action cohérente de la Ville dans tous ces domaines et surtout une action concertée avec les pouvoirs publics et les acteurs privés que nous pourrons continuer à assurer la haute qualité de vie de nos concitoyens, tout en garantissant à notre capitale le maintien de son attractivité économique.

Certes, ces défis ne sont pas nouveaux et le collège échevinal pourra s'appuyer sur les travaux des collèges précédents pour les relever avec une nouvelle détermination.

Ainsi, le nouveau PAG constitue le cadre général pour le **développement urbanistique** de notre Ville tant au niveau des nouveaux quartiers (Ban de Gasperich...) que de nouveaux PAP à l'intérieur de quartiers existants. La mise en réseau des espaces verts, qui peuvent servir la mobilité douce, les infrastructures scolaires, culturelles et sportives appropriées ainsi que l'

implantation de commerces de proximité et la cohabitation sociale et intergénérationnelle favoriseront le vivre-ensemble dans les différents quartiers résidentiels.

En effet le **logement**, est une toute première priorité que le collège échevinal entend prendre en main pour permettre aux gens et plus particulièrement aux jeunes familles de trouver une assise définitive en ville en facilitant l'accession à la propriété et la location à un prix abordable. Le logement social constitue un volet tout aussi important et dans lequel la Ville investira.

L'encadrement de jeunes familles englobe de toute évidence également les soins accordés aux générations futures au niveau de l'**éducation** et le collège échevinal entend dans ce sens investir davantage tant en infrastructures qu'en personnel pour assurer le bien-être des enfants et des jeunes au sein des écoles et foyers scolaires, tout comme celui des personnes âgées avec les services proposés, afin de créer un environnement agréable et intégratif pour tous les résidents.

Une attention particulière sera réservée à la **mobilité** où il s'agira de concilier les intérêts des habitants de la Ville avec ceux des nombreuses personnes qui se rendent quotidiennement en ville pour y travailler. L'amélioration des transports publics restera une des priorités pour endiguer le trafic professionnel et décongestionner la situation au niveau de la circulation. Le tram dont le premier tronçon sera opérationnel d'ici quelques jours, complétera ensemble avec la Gare de Howald et le funiculaire qui reliera le quartier de Pfaffenthal au plateau de Kirchberg, l'offre en moyens de déplacement.

Le collège échevinal aura encore à cœur de continuer une politique durable en matière de l'**environnement** en préservant ses ressources naturelles et en créant de nouveaux espaces verts dont le parc de Gasperich constitue un projet phare tout comme la renaturation de la Pétrusse.

Tous ces éléments combinés doivent être encadrés par une autre priorité, celle qui veille à maintenir la **sécurité** en ville, qui sera assurée non seulement via les mesures réglementaires et d'encadrement social, mais également via des pourparlers que le collège échevinal mènera avec les instances gouvernementales en vue d'un renforcement substantiel des effectifs de la police grand-ducale sur le territoire de la Ville.

Enfin, le collège échevinal souhaite inciter les citoyens à s'impliquer d'avantage dans le processus de planification des grands projets afin qu'avec le conseil communal nous puissions

tous ensemble mieux partager nos vues sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser notre vision d'une ville accueillante, agréable à vivre, dynamique et performante assurant à ses citoyens un haut niveau de qualité de vie dans le respect du développement durable.

Vous découvrirez ci-après le détail des objectifs que la majorité DP et CSV s'est fixés pour les 6 années à venir.

## **Le développement urbain**

La croissance de la Ville de Luxembourg constituera le défi majeur des prochaines années. Dans le cadre de la volonté politique de rapprocher le domicile du lieu de travail, de nombreux nouveaux logements seront créés en ville. Les infrastructures scolaires, parascolaires et sportives, ainsi que la gestion de la mobilité devront être adaptées à cette croissance. La modernisation et l'extension des infrastructures dans les domaines de la canalisation, de la qualité de l'eau et de la protection des sources, de la gestion des eaux usées et de la station d'épuration seront poursuivies.

Le Collège échevinal veillera à un développement harmonieux de la Ville, à anticiper les besoins résultant de l'augmentation de la population par la création des infrastructures publiques nécessaires, à favoriser un cadre urbain convivial et moderne, tant apprécié par la population cosmopolite résidant sur le territoire de la Ville. Le développement de la Ville s'inscrira dans le cadre national, défini par l'aménagement du territoire.

### **Les grands projets de développement urbain**

Le plan d'aménagement général (PAG) récemment adopté, constituera le cadre général tant pour le développement de l'habitat que pour le développement économique de notre capitale. En prévoyant la possibilité de créer de nouvelles zones d'activités situées de préférence à la périphérie, il s'agira de préserver l'attractivité de la Ville en termes de développement économique.

D'autre part, le PAG assurera le maintien du charme de la Ville en protégeant ses parties historiques et le patrimoine architectural des différents époques et styles

architecturaux successifs tout en permettant le développement de nouveaux quartiers selon des critères exigeants en matière d'offre de logements, de qualité environnementale, de mobilité, ainsi que de mixité sociale et générationnelle.

Les plans d'aménagement particulier (PAP) déjà votés permettent de construire quelque 6.000 logements (voir tableau en annexe). Les plus grands projets planifiés se situent à Bonnevoie, Belair, Merl, Cloche d'Or, Pulvermühl, Kirchberg et Weimershof. D'autres PAP en voie de procédure augmenteront les capacités de logement, entre autres, à Cessange, Merl, Limpertsberg et Neudorf. Dans le cadre de la mise en œuvre des PAP, une attention particulière sera portée aux infrastructures publiques requises, aux espaces verts, à la mobilité douce, à l'aménagement d'espaces de rencontre pour les habitants, de locaux pour les commerces et les services de proximité, ainsi que de places publiques et d'aires de jeux conviviales.

Afin d'accélérer la mise en œuvre des PAP, une table ronde réunissant les différents acteurs (services communaux de l'urbanisme, de la voirie et des biens, Administration de l'eau, ministère de l'environnement, P&Ch, Post, Creos et promoteurs) sera organisée.

Le CE entend promouvoir de grands projets de développement urbain sur des sites où la Ville est partenaire voire propriétaire, comme le site de Villeroy & Boch à Mühlenbach, les Portes de Hollerich et le site de la route d'Arlon (stade Josy Barthel, centre de recyclage et caserne des pompiers). Pour ce site situé à proximité du centre-ville, il s'agit d'un terrain d'une étendue totale de 7 hectares, dédié essentiellement à la création de logements. Un concours pour l'urbanisation en phases de ce nouveau quartier sera lancé dans les meilleurs délais.

Dans le contexte du développement des Portes de Hollerich, il est prévu d'y créer un éco-quartier qui appliquera les principes du développement durable qui alliera dans une même dynamique les piliers sociétal, économique et environnemental. Quelque 3.500 habitations y seront créées.

D'autre part, la Ville accompagnera activement l'urbanisation des terrains Paul Wurth et Heintz van Landewyck un quartier mixte où 1.900 à 2.500 logements sont prévus.

Quant à l'urbanisation de la Place de l'Etoile le CE entreprendra de nouveaux efforts pour la voir se réaliser.

Le site de l'ancien abattoir sera entièrement repensé en vue d'y développer des espaces d'activités, de création et de rencontre, voire des logements. Un concours d'architecte sera lancé afin d'analyser et d'exploiter toutes les potentialités de ce site.

Les grands projets d'urbanisation seront assortis de plans de mobilité, axés sur la mobilité douce et les transports publics. L'analyse des besoins en matière d'infrastructures publiques fera partie intégrante de la création de nouveaux quartiers résidentiels.

Le Royal Hamilius hébergera de nouveaux espaces commerciaux et des logements, et donnera lieu à un réaménagement complet de cette partie du centre-ville, ainsi qu'à une nouvelle offre commerciale et touristique.

Le centre-ville sera modernisé et embelli par l'extension de la zone piétonne autour du Royal Hamilius et dans la Vieille-Ville ainsi que par le réaménagement de la Place Guillaume II, de la Place de la Constitution et de la Place du Théâtre.

La Vallée de la Pétrusse, qui est un lieu de récréation, sera connectée à la Ville-Haute par un ascenseur. La Pétrusse sera renaturée et les espaces verts adjacents seront repensés en fonction des besoins récréatifs des habitants et de la mobilité douce.

Le plan d'éclairage public sera mis en œuvre pour répondre aux critères environnementaux et pour valoriser les sites historiques, les places publiques et les sculptures. La sécurité des piétons sera améliorée grâce à un éclairage adapté.

Le CE interviendra auprès de l'Etat afin de souligner à nouveau l'importance capitale que revêt la construction des boulevards de Merl et de Cessange pour le développement des quartiers ouest de la capitale.

Le CE considère le tram comme un des très grands projets de développement urbain dans les années à venir, entraînant un réaménagement de places publiques, telles les places de Metz, de Paris et de la Gare. Une adaptation du système des bus en fonction du tram s'ensuivra.

Etant donné l'envergure de ces chantiers, une collaboration étroite et efficace sera indispensable entre les différents acteurs sur le chantier (Luxtram, MDDI, Ville, P&Ch, Creos, Post, entreprises adjudicataires, riverains et représentants de l'Union commerciale) afin de limiter autant que possible les conséquences négatives pour les riverains.

## **La promotion du logement**

**La création de logements, en particulier de logements sociaux et à prix abordable, constitue la première priorité du CE. Il s'agira d'assurer la mixité sociale et générationnelle dans tous les quartiers et de favoriser l'accession à la propriété ou à un logement de location pour de jeunes familles.**

**Le développement des PAP sera soutenu en vue de rapprocher le lieu du domicile et le lieu de travail.**

Le CE veillera à augmenter progressivement le parc de logements sociaux de la Ville afin de soutenir les personnes et familles à revenus modestes. La création et le développement de logements encadrés pour jeunes adultes en détresse, de logements encadrés pour des personnes en situation de transition, de logements à coût modéré destinés à la location pour familles à revenus modestes, de logements pour personnes à besoins spécifiques, de logements pour élèves ou étudiants, se trouveront au centre des préoccupations du CE.

Sur base de l'inventaire des logements dont la Ville est propriétaire, une évaluation du parc immobilier sera faite en vue d'opter pour la solution la plus appropriée dans l'intérêt de la création de logements.

Dans le contexte du logement abordable, le CE réalisera la construction de logements à prix modérés, ceci dans le cadre des PAP dans lesquels elle participe partiellement ou qu'elle met en œuvre en totalité. Elle élaborera des conventions de mise en œuvre pour les logements à prix abordable, prévus dans des PAP privés et répondant aux critères fixés par la loi.

Le CE poursuivra sa politique d'acquisition de logements à prix abordable dans le cadre de PAP achevés, et dont le promoteur n'a pas su assurer la vente. La Ville envisage de les revendre à des acquéreurs répondant aux critères fixés par la loi pour favoriser la mixité sociale et l'accèsion à la propriété.

Le calcul du prix moyen d'un logement sur le territoire de la Ville, dont est dérivé le prix dit « abordable », sera analysé pour en juger la pertinence dans le cadre de l'évolution actuelle des prix du marché.

Le CE instaurera le système de location-vente pour permettre à des personnes à revenus modérés d'acquérir un logement. L'élaboration de projets de logements participatifs continuera à être accompagnée par les services de la Ville.

Le projet « Baulücken » sera poursuivi et les logements seront vendus selon le principe du bail emphytéotique. De nouveaux concepts de logements intergénérationnels ou communautaires seront analysés et encouragés. La collaboration de la Ville avec la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) et le Fonds du logement sera poursuivie.

## **La mobilité urbaine**

**La mobilité en ville joue un rôle primordial tant pour la qualité de vie quotidienne des habitants, que pour le développement économique et l'accès au lieu de travail.**

**Etant donné que le nombre d'emplois sur le territoire de la capitale excède largement le nombre d'habitants, et que la gestion de la mobilité des navetteurs est donc déterminante pour la qualité de vie de tous, le CE mettra en œuvre une politique alliant un transport public performant, une mobilité douce sécurisée, ainsi qu'une circulation fluide en voiture.**

**Par des mesures coordonnées et spécifiques, il faudra éviter que le trafic professionnel perturbe la qualité de vie dans les quartiers résidentiels. Les investissements dans la mobilité douce seront poursuivis, et les nouveaux PAP iront de pair avec des concepts de mobilité sur base de calculs prévisionnels englobant les besoins en matière de transports publics.**

Le CE entend procéder à un état des lieux de la mobilité, incluant tous les modes de déplacement (transports publics, voitures, vélos, piétons) qui constituera la base d'un plan de développement multimodal intégré « mobilité » et fixant les objectifs à atteindre à l'horizon 2030. Cette démarche sera accompagnée d'une mise en réseau des outils informatiques de gestion de la mobilité existants, qui seront complétés par d'autres modules, par exemple pour mesurer l'impact de la mobilité sur l'environnement. En outre, ce « plan global mobilité » comportera des zooms sur les différents quartiers de manière à y déterminer les mesures de détail appropriées compte tenu des objectifs fixés.

La flotte des bus et autres véhicules de la Ville sera continuellement adaptée aux technologies les plus performantes tant au niveau technique qu'écologique.

L'Infobox « mobilité » sera installée aux abords du Royal Hamilius en vue de fournir toutes informations utiles aux clients.

Le CE élaborera par ailleurs un plan de mobilité avec et pour le personnel de l'administration communale.

### Les transports publics

Le CE aspire à une optimisation durable du modal split.

La mise sur rail du tram transformera profondément la mobilité en ville dans les années à venir. Le CE appuie le concept MoDu prévoyant des gares périphériques, des pôles d'échange multimodaux et concevant le chemin de fer et le tram comme épine dorsale de la mobilité en ville et dans sa périphérie.

La réalisation du premier tronçon du tram reliant la Gare Centrale, le Royal Hamilius, la Place de l'Etoile, le Glacis et le Kirchberg jusqu'à Luxexpo devra être suivie le plus rapidement possible par les extensions prévues vers, d'un côté, Bonnevoie, Howald et Ban de Gasperich et, de l'autre côté, vers Héienhaff-Findel.

Par ailleurs, la connexion au tram des terrains Paul Wurth, Heintz van Landewyck, Portes de Hollerich, et du Campus Geesseknäppchen est incontournable afin de permettre une urbanisation optimale de ces nouveaux quartiers.

Afin, de pouvoir déployer tous ses apports potentiels en matière d'amélioration de la mobilité, le tram devra cependant être étendu, dans la mesure du possible. Voilà pourquoi le CE soutiendra activement tous les projets étatiques et communaux ayant pour objet de relier les communes limitrophes, notamment à l'ouest et au sud-ouest au réseau du tram. Les travaux préparatoires afférents devraient être entamés rapidement, respectivement être poursuivis de manière intensive afin de permettre une réalisation de ces extensions dans les meilleurs délais.

Parallèlement au développement du tram, la Ville optimisera son réseau d'autobus en fonction du tram, étudiera les possibilités supplémentaires de couloirs réservés au bus et entend promouvoir des lignes d'autobus circulaires pour réaliser de bonnes connexions inter-quartiers.

Il conviendra, en outre, de planifier dans les meilleurs délais un nouveau centre pour héberger la flotte de bus de la Ville.

L'optimisation de l'information des citoyens sur tous les moyens de transport sera poursuivie par la mise en œuvre de nouvelles technologies informatiques modernes (« smart mobility »).

En plus du « Call a Bus », un concept de « Bus sur Demande », basé sur les technologies modernes de télématiques, sera élaboré afin d'optimiser le service des bus pendant les heures creuses.

### **La ville à pied**

Le CE accordera une attention particulière aux piétons. Il continuera de développer le concept piétons et le mettra en œuvre progressivement.

La sécurisation des chemins de l'école, la promotion de la marche à pied, la sensibilisation des parents aux dangers liés aux encombrements causés par les voitures individuelles devant les écoles feront l'objet d'une campagne de sensibilisation ciblée. Des plans de chemins d'école sécurisés seront mis à la disposition des parents.

Le lancement de « pedibus » dans les quartiers sera étudié.

Les chemins piétonniers reliant les quartiers, tels ceux de Pfaffenthal et Kirchberg, Rollingergrund et Belair, Weimershof et Neudorf, Limpertsberg et Mühlenbach etc., seront revalorisés, sécurisés et illuminés.

Une application informatique avec les chemins piétonniers sera élaborée afin de mieux les faire connaître.

Pour les personnes à besoins spécifiques, l'installation de boutons poussoirs sonores et à vibration sera poursuivie, et les bandes rugueuses au sol pour orienter les personnes malvoyantes seront étendues.

L'éclairage des passages piétons sera mis en conformité avec les normes actuelles.

### **La ville en vélo**

Au cours des années passées, des investissements importants ont été consentis pour promouvoir la mobilité douce.

Ces investissements seront poursuivis, notamment par la construction d'un pont et d'un ascenseur ainsi que la mise en place d'un concept pour la mobilité douce reliant Cents, Neudorf et Weimershof. De même, un ascenseur devra relier la Ville-Haute et la Vallée de la Pétrusse, ouvrant ainsi cette zone de verdure davantage à la mobilité douce et à la récréation.

Le couloir du tram traversant la Ville servira comme élément d'orientation pour la mise en œuvre de voies et de pistes cyclables hautement performantes et à grand confort pour les cyclistes, tout comme pour le réseau desservant les divers pôles d'attraction et d'échange. L'interconnexion entre les différents quartiers pour les cyclistes sera également un élément-clé de la politique de la mobilité douce. Cet objectif sera intégré dans le plan global « mobilité ».

Le CE vise en outre à créer des pistes cyclables sécurisées à partir des quartiers résidentiels vers le centre-ville, et intégrera des concepts de mobilité douce dans la planification et la mise en œuvre des PAP.

Le CE entend promouvoir le respect entre tous les utilisateurs des rues et chemins de la Ville. Les conducteurs de bus, de camions et de voitures seront sensibilisés aux dangers qu'encourent les piétons et les cyclistes.

Une campagne de sensibilisation promouvant le respect des piétons par les cyclistes est nécessaire. Des contrôles plus sévères seront effectués dans les zones piétonnes utilisées également par des cyclistes en dehors des horaires autorisés.

Le système de location pour vélos sera complété par une offre de vélos électriques.

Des emplacements supplémentaires pour vélos, notamment dans les parkings, seront aménagés.

Les rateliers pour vélos seront multipliés, et tous les quartiers d'habitation seront dotés de stations de vélos de location électriques. Une étude approfondie sur les chemins cyclistes les plus courts entre les quartiers sera lancée.

Finalement, le CE promouvra des projets d'urbanisation axés sur la mobilité douce, à l'instar de « Vivre sans voiture » à Limpertsberg, ou encore dans l'éco-quartier aux Portes de Hollerich en projet ou sur le site de Villeroy & Boch.

### **La ville en voiture**

Il est un fait que l'utilisation de la voiture individuelle reste ancrée dans les habitudes des gens, car pour beaucoup elle reste une nécessité. D'ailleurs, dans le modal split le plus optimiste, on part du principe qu'à l'avenir au moins 60 % du trafic se fera en voiture.

Afin de rendre le trafic plus fluide, les feux de signalisation aux grands carrefours doivent être réorganisés pour permettre un meilleur écoulement du trafic, notamment aux carrefours suivants : rond-point Schuman, place de l'Etoile, boulevard Joseph II, avenue Marie-Thérèse, route d'Esch, Rocade et place d'Argent. Dans ce contexte, des mesures d'infrastructures sont également à envisager.

Dans le cadre des chantiers de grande envergure, comme les travaux liés à l'arrivée du tram au centre-ville et à la Gare, il faudra veiller à maintenir l'accès du trafic motorisé à ces centres commerciaux.

Le CE insistera auprès de l'Etat sur la réalisation des boulevards de Merl et de Cessange, qui sont indispensables pour dégager le centre-ville et les quartiers résidentiels du trafic de transit et pour assurer un bon écoulement des voitures vers la périphérie.

Sur les routes nationales, la zone 30 sera aménagée autour des écoles et des foyers scolaires, et des contrôles réguliers doivent y être effectués. La mise en place d'appareils d'affichage de la vitesse supplémentaires sera étudiée.

Enfin, les efforts en matière d'apaisement du trafic de transit dans les quartiers résidentiels seront poursuivis.

Le système de carsharing sera implémenté dans les nouveaux lotissements résidentiels.

De même, le carpooling sera encouragé.

### **Le stationnement en ville**

Le nombre d'emplacements dans les parkings au centre-ville sera considérablement augmenté avec l'extension du Parking Knuedler et l'ouverture du Parking Royal Hamilius (anciennement Aldringen). Plusieurs parkings seront rénovés et adaptés aux besoins de confort et de sécurité modernes, notamment les parkings Knuedler, Neipperg, Wedell, Schuman, Rousegärtchen et Place du Théâtre.

Les entrées des parkings et les ascenseurs devront être attrayants et confortables.

La possibilité de parkings périphériques supplémentaires, en plus du parking près du nouveau stade à la Cloche d'Or, sera analysée en concertation avec les communes limitrophes.

Une analyse générale concernant le stationnement en ville sera effectuée. Cette analyse concernera le stationnement en surface et dans les parkings d'ouvrage et

leurs tarifications. Les modalités d'attribution et les tarifs des vignettes professionnelles seront examinés.

Le système de guidage dynamique sera étendu et optimisé.

Compte tenu du fait que les livraisons posent des problèmes, les horaires d'accès à la zone piétonne doivent être réexaminés en dialogue avec l'Union commerciale.

La mise en place de dispositifs pour gérer l'accès à la zone piétonne, à la Vieille-Ville et au quartier gouvernemental sera réalisée.

## **Le commerce**

**Le CE veut promouvoir la Ville comme centre commercial vivant, innovatif et attrayant. L'accès aux centres commerciaux de la Ville-Haute et de la Gare doit être aisé pour tous les modes de déplacement. Une bonne mixité des commerces permettant aux citoyens de trouver des offres commerciales différenciées et à tous les prix est un atout pour la Ville. L'animation culturelle du centre-ville soutiendra le développement commercial.**

### **Créer un cadre propice au développement commercial**

Le développement urbain doit contribuer à créer un excellent cadre pour le développement économique et commercial de la Ville. L'accès aux zones d'activités et aux centres commerciaux doit être aisé pour les transports publics, la mobilité douce et les voitures individuelles.

Des locaux pour des start-ups pour entreprises innovantes sont prévus au quartier de la Gare et sur le site de l'ancien abattoir. Un cadastre commercial englobant tous les quartiers sera établi ensemble avec la Confédération du Commerce. La collaboration avec l'Union commerciale sera poursuivie.

Les marchés sont considérés comme un enrichissement pour la Ville, et une bonne collaboration avec les responsables est assurée. La Ville contribue à l'offre

commerciale en louant ses propres locaux à des commerçants qui participent à sa diversification. La Ville créera un cadre propice pour les commerces de quartier, dans les quartiers existants et dans les nouveaux quartiers. La possibilité de l'aménagement de «shared spaces» dans certains quartiers sera étudiée.

Les parkings seront modernisés et le nombre d'emplacements augmentera. Même pendant les périodes de chantiers, les City Shopping Bus doivent circuler.

Les possibilités des ouvertures dominicales seront maintenues.

### **L'animation du centre-ville**

Les évènements traditionnels, concerts, marchés de Noël, brocantes, vides-greniers, marchés artisanaux sont modernisés en permanence.

L'organisation d'évènements et d'animations culturelles sera innovative, de sorte à rendre le centre-ville attrayant durant toute l'année. Leur programmation sera revue ensemble avec le LCTO. L'installation d'hôtels dans le centre-ville est encouragée. Des Pop-Up-stores seront aménagés.

### **Les enfants nous tiennent à cœur**

Le DP et le CSV considèrent les enjeux de l'enfance comme primordiaux dans la politique communale. Le CE continuera à veiller à ce que l'école fondamentale dispose dans tous les quartiers d'excellentes conditions pour lui permettre d'être autant un lieu d'apprentissage et d'éducation qu'un lieu d'intégration et de cohésion sociale. Un encadrement de qualité des enfants devra être assuré dans les écoles, les foyers scolaires, les crèches, le CAPEL et la Maison de la Nature. L'égalité des chances pour tous les enfants, leur accès à la culture et à l'appui scolaire, de même qu'à des activités sportives et ludiques sont au centre de l'intérêt du CE.

La Ville siège d'une partie de l'Université du Luxembourg, qui contribue à son rayonnement, aura à cœur de continuer à soutenir les différents projets en cours et le CE est disposé à intensifier sa collaboration avec les divers centres d'études et instituts de l'Université.

## **Plan communal de l'enfance**

Le CE est conscient que seule une collaboration cohérente et efficace de tous les partenaires scolaires permettra à l'école fondamentale d'être performante. Il établira un plan communal de l'enfance, qui analysera toutes les questions de mise en réseau des écoles, des foyers scolaires ainsi que des associations culturelles et sportives. Il servira à la mise en œuvre du Plan d'Encadrement Périscolaire préconisé par le MENJE et favorisera une approche globale de l'enfant, de son éducation formelle et informelle.

Une communication par Internet sera mise en place sur les différents sites scolaires, afin de fournir des informations sur les écoles et les foyers scolaires. Le rapprochement des écoles et des foyers scolaires, ainsi que l'utilisation commune de salles au sein des infrastructures seront promus dans le respect des besoins des enfants, de l'école et du foyer.

Les échanges de personnel entre l'école et le foyer seront réalisés dans le cadre de nouveaux concepts, comme l'école à journée continue, dans le dialogue avec la Direction Régionale 1, responsable des écoles de la Ville.

D'autre part, une réflexion entre les foyers scolaires et les associations sportives et culturelles s'impose en relation avec les transferts des enfants entre les foyers scolaires et les associations de quartier.

La pédagogie en forêt sera encouragée tant dans les écoles que dans les foyers scolaires et les crèches. Elle sera soutenue par une formation spécifique des enseignants et des éducateurs.

### **Les écoles : un lieu calme pour l'apprentissage**

Le CE considère la mise à disposition d'infrastructures modernes ou rénovées comme une condition de base au service de la communauté scolaire. De nouveaux bâtiments sont en construction ou en planification à Cents, Cessange, Dommeldange, Limpertsberg, Gasperich et à la Gare.

Les besoins à Bonnevoie, Hollerich, Gasperich, Belair et Beggen doivent être suivis de près vu l'agrandissement de ces quartiers.

Le CE étudie, ensemble avec le MENJE, les possibilités innovantes de cohabitation entre des classes de l'école fondamentale luxembourgeoise avec des classes anglophones et francophones sur les sites scolaires de la Ville.

Le CE est sensible aux besoins des enfants à difficultés psychologiques et/ou comportementales qui sont scolarisés dans les écoles de la capitale. Une collaboration avec le MENJE est prévue en vue d'œuvrer en faveur d'un encadrement approprié de ces enfants.

Une étude sur le « tourisme scolaire » sera lancée ; une réflexion et des décisions y relatives suivront, afin d'éviter des abus.

Le CE soutient des projets innovants, qui prévoient le rapprochement entre foyer et école telle l'école à journée continue dans la rue Michel Welter, et l'école à journée continue pour le cycle 1 à Limpertsberg. Il sera à l'écoute d'initiatives proposées par les comités d'école.

L'aide aux devoirs sera introduite dans tous les quartiers les mardis et jeudi après-midis.

Une école en forêt pour le cycle 1 sera réalisée à Mühlenbach. De même, un accès à des abris en forêt sera offert à d'autres classes scolaires de la Ville.

La Ville se concertera avec l'Etat pour élaborer une position commune concernant l'établissement d'écoles privées et internationales sur le territoire de la commune.

### **Les crèches : un encadrement de qualité pour la petite enfance**

La Ville étendra son réseau de crèches. Des crèches municipales sont actuellement en construction à Gasperich, Cents, Belair et Bonnevoie. D'autres seront aménagées dans l'école de la Congrégation, dans la maison Bourg-Gemen à Limpertsberg, à Neudorf et à la Gare.

Une bonne collaboration doit être assurée avec les crèches privées. La communication d'informations relatives aux places disponibles dans ces crèches sera étudiée. Le CE est ouvert à des modèles de crèches alternatives, par exemple une crèche en forêt, basée sur la pédagogie en forêt.

### **Foyers scolaires : créativité et chaleur humaine**

La Ville étendra son réseau de foyers scolaires, de sorte à pouvoir satisfaire les demandes des parents. L'inscription au foyer scolaire joue un rôle important dans l'intégration linguistique des enfants non-luxembourgeois. De nouveaux foyers sont actuellement planifiés à Cents, Dommeldange, Limpertsberg et Neudorf.

L'évolution des demandes sera suivie de près et les besoins dans les quartiers à forte croissance démographique seront pris en considération. Un dialogue avec le MENJE s'impose pour établir une politique commune en matière de foyers scolaires pour les écoles internationales.

Le concept des ateliers ouverts, préconisé par le MENJE, consistant dans des ateliers créatifs, sportifs alternant avec des coins de recueillement, de calme et de lecture, est appliqué dans les foyers scolaires de la Ville.

Le service des foyers scolaires fusionnera avec le CAPEL dans le but d'optimiser l'encadrement des enfants pendant les vacances scolaires. Le CAPEL doit organiser ses programmes en étroite collaboration avec le service de l'enseignement, afin que les ateliers du CAPEL soient aussi une illustration ou un prolongement du savoir acquis à l'école.

L'encadrement des enfants doit être chaleureux, le conseil aux parents assuré, et les valeurs de la solidarité, du respect, de l'égalité des genres promues.

## **La politique sociale**

**La politique sociale de la Ville a pour but premier de permettre à chaque citoyen de se retrouver dans un tissu social qui lui procure un cadre de vie décent et qui favorise son épanouissement.**

Face aux difficultés sociales présentes en ville, le CE met l'accent en tout premier lieu sur la prévention et l'intégration par une politique conséquente pour les jeunes, les familles, les personnes âgées et les personnes marginalisées nécessitant un soutien social.

### **Prévention : assurer le dialogue et la convivialité en ville**

Le CE fait œuvre de politique sociale préventive dans sa conception de l'espace urbain. A cet effet, des lieux de rencontre et de convivialité seront aménagés dans les quartiers pour favoriser le dialogue et l'intégration. Dans ce même esprit, le choix de logements créés par la Ville tiendra compte des différentes situations de vie, notamment celles des jeunes familles et des personnes âgées. Il importera dans ce contexte de développer des infrastructures sportives et culturelles, des crèches et des maisons de jeunes, en fonction de la croissance de la Ville.

### **Une ville pour les jeunes**

La Ville souhaite donner aux jeunes des cadres où ils peuvent se retrouver entre eux, où ils peuvent évoluer en sécurité et où ils trouvent les aides dont ils ont besoin. Une offre conséquente et diversifiée sera mise en place pour permettre à un grand nombre de jeunes de s'épanouir et à certains d'éviter des itinéraires déstabilisants.

La promotion de lieux de rencontres, d'infrastructures sportives et d'aires de jeux pour jeunes en vue de favoriser les contacts, le dialogue et l'intégration est prévue. Ainsi, des terrains multisports supplémentaires seront aménagés. Des structures destinées aux jeunes seront créées, notamment dans les quartiers de Cents-Carmel, Gasperich, Cessange et Limpertsberg.

Des activités culturelles, sportives et récréatives pour jeunes sont organisées, et l'accès à la culture est facilité par une offre tenant compte des intérêts des jeunes (musique, danse, graffiti, etc.).

Les mesures de préparation à la vie professionnelle et l'aide à l'emploi pour les jeunes seront développées. Le projet « Léierplazen » auprès des services municipaux sera poursuivi et développé.

La participation des jeunes par l'intermédiaire de forums de jeunes est encouragée.

Les associations et clubs encadrant un grand nombre de jeunes pourront compter sur un soutien accru de la part de la Ville.

Le CE entend accentuer les efforts en direction des jeunes en détresse par le soutien d'associations et d'institutions. Le CE soutiendra le Streetwork aidant les jeunes qui sont à la rue.

### **Assurer aux seniors bien-être, convivialité, aide et soutien**

Le CE accorde une grande attention au bien-être des personnes âgées.

La priorité pour nombre de personnes âgées est le maintien à domicile. Le CE tient compte de cette priorité en constituant son offre à l'adresse des seniors. Des aides supplémentaires seront proposées afin que les seniors puissent, dans la mesure du possible, rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent dans leur logement.

Par ailleurs, la qualité des maisons de retraite et des soins en ville, la promotion du logement encadré et de projets d'habitations intergénérationnelles ont pour but d'assurer une excellente qualité de vie à nos aînés. La construction de nouvelles unités d'habitation dans différents quartiers est prévue afin de permettre aux citoyens âgés de pouvoir continuer à vivre en ville aussi longtemps que possible et, de préférence, dans leur quartier.

L'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives pour prévenir la solitude des personnes âgées, de même que l'aide quotidienne aux seniors, par exemple dans le domaine de la mobilité et dans certaines tâches domestiques, seront poursuivies.

### **Les personnes à besoins spécifiques**

Les efforts de la Ville pour prendre en considération les personnes à besoins spécifiques seront élargis à de nouvelles offres afin que chacun puisse évoluer de manière aussi autonome que possible.

A cet effet, le plan d'action en matière d'intégration des personnes à besoins spécifiques sera finalisé. Le comité participatif devra être davantage impliqué dans

tous les domaines de la politique communale. L'implication et la participation des personnes à besoins spécifiques doit être promue, les associations travaillant dans ce domaine seront soutenues, l'accès aux manifestations sportives et culturelles sera amélioré en permanence. L'inclusion est favorisée dans les écoles et dans les foyers scolaires.

L'accessibilité des espaces publics (tant extérieurs qu'intérieurs) sera améliorée, et les transports publics devront être accessibles à tous. Le développement de services spéciaux comme Bus sur Demande, Call a Bus ou Rollibus sera étendu.

La Ville créera des logements supplémentaires tenant compte des différents besoins des personnes concernées.

Le CE soutiendra aussi le développement d'applications informatiques pour favoriser la vie quotidienne des personnes à besoins spécifiques en cherchant des solutions aux difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées.

Seront également organisées des campagnes de sensibilisation de tous aux difficultés des personnes ayant des besoins spécifiques.

### **Les familles monoparentales**

Les familles monoparentales comptent parmi les groupes les plus vulnérables en termes de situation économique, de situation de logement et de conditions de vie en général. Le parent seul a souvent beaucoup de difficultés à concilier famille et profession. Le risque de pauvreté est élevé.

Les différents services de la Ville seront davantage sensibilisés à cet état de fait et guideront le parent dans ses démarches pour bénéficier des aides prévues.

### **Les enfants menacés de pauvreté et d'exclusion**

La Ville continue d'accorder des aides aux enfants menacés de pauvreté.

L'intégration des enfants réfugiés dans les écoles et les foyers scolaires de la Ville, leur prise en charge par le service médical des écoles et le suivi social des enfants et familles en détresse matérielle et/ou psychique sont assurés.

Le CE considère qu'une prise en charge optimale des enfants dans les crèches, les écoles et les foyers scolaires est un moyen de prévention de problèmes sociaux.

### **Les personnes en détresse ou marginalisées**

Qu'elles soient jeunes ou âgées, que leur détresse soit matérielle, sociale et/ou psychologique, les personnes en détresse sont au cœur de la politique sociale de la Ville.

La Ville continuera à soutenir les institutions sociales pour les personnes en détresse ou marginalisées : les épiceries sociales, le « streetwork », les haltes de jour et de nuit, les structures pour toxicomanes ou prostitué(e)s. Les associations actives sur le terrain seront soutenues, et la coopération avec les ministères compétents et les gestionnaires d'institutions sera renforcée.

La Ville est confrontée à une augmentation des demandes dans ce contexte. Dans les années à venir, l'enjeu central consistera dans l'ajustement de ces systèmes d'aides à la constellation de ses usagers, sans que l'offre crée une demande additionnelle. En d'autres termes, il importe d'optimiser l'aide sans favoriser le tourisme social. Une évaluation externe de l'Abrigado sera conduite.

Si la Ville ne peut ni ne veut échapper à ses responsabilités, ces dernières doivent toutefois être partagées avec d'autres communes du pays et les ministères concernés. Des efforts supplémentaires seront réalisés pour collaborer plus étroitement avec les instances compétentes de la Grande Région.

Les objectifs de l'intervention sociale doivent certes être la réduction de la souffrance des personnes marginalisées, mais également une réduction des nuisances pesant sur les citoyens en ville. S'il importe que chaque citoyen assume sa responsabilité sociale, il est également nécessaire de confronter la personne marginalisée à la responsabilité qu'elle a envers elle-même et envers la société. Être bénéficiaire d'une aide implique l'acceptation de contraintes minimales, ne serait-ce que celles permettant d'assurer la sécurité des personnes dispensant l'aide demandée.

## **Monitoring du travail social**

Un monitoring régulier de la situation sociale en ville est nécessaire pour pouvoir adapter le plan social aux besoins réels du terrain. Le CE se donnera donc les moyens de mettre à jour les chiffres dont il a besoin pour réaliser une politique sociale efficace.

## **L'égalité entre hommes et femmes**

Le CE continuera à promouvoir l'égalité des chances dans l'administration communale permettant aux hommes et aux femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale. La présence de crèches et de foyers scolaires sur le territoire de la Ville, la possibilité de carrières à temps partiel, la possibilité du télétravail selon les besoins du service, sont quelques-unes des pistes qui seront poursuivies par le CE. La Ville continuera aussi à soutenir des actions de sensibilisation dans la société, dans les écoles, les foyers scolaires et les crèches, auprès du personnel de la Ville, en vue de contrecarrer les préjugés dans ce domaine.

Dans le cadre de son soutien aux ONG actives dans les pays en voie de développement, le CE souhaite soutenir, entre autres, des projets œuvrant contre toute forme de discrimination.

La Ville cultivera également la diversité : la coexistence des générations, d'hommes et de femmes, ainsi que l'intégration de personnes à besoins spécifiques dans l'administration communale sont quelques-unes des pistes pour promouvoir une société ouverte et tolérante, pour laquelle l'administration communale devra donner le bon exemple.

## **La Ville de Luxembourg : Ville ouverte et cosmopolite**

La Ville de Luxembourg est une ville accueillante. Plus de 70% des personnes qui vivent sur son territoire n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. Il importe que nous restions tous *une* communauté et continuions à intégrer les nouveaux arrivants dans la Ville et dans notre société.

Le CE poursuivra ce but par une politique volontariste et en s'appuyant sur les nombreuses initiatives des citoyens, des associations ainsi que sur le travail de la commission consultative d'intégration. Le Plan Communal d'Intégration sera une des références essentielles et il sera procédé à une évaluation régulière.

Pour une intégration réussie, il est nécessaire de créer des cadres, des lieux, des événements permettant des contacts entre les différentes communautés.

S'il importe de donner aux différentes communautés la possibilité de vivre leur culture, il convient également de favoriser activement le vivre-ensemble : le CE soutiendra des actions culturelles et sportives ainsi que des projets qui rapprochent les communautés. L'information des citoyens non-luxembourgeois sur les activités sportives et de loisirs de la Ville sera encore renforcée.

### **L'intégration des enfants et des jeunes**

Une intégration réussie des familles passe souvent par les enfants. Il est nécessaire de mettre en œuvre des cadres permettant aux enfants et aux jeunes qui sont scolarisés dans des écoles internationales de vivre au quotidien avec les enfants des écoles de la Ville. Les maisons de jeunes et d'autres structures d'encadrement de la Ville sont ouvertes à tous. Les clubs jouent un rôle primordial dans le vivre-ensemble de tous les enfants et de tous les jeunes.

Une attention particulière sera également accordée aux services et associations qui contribuent à intégrer les personnes âgées issues de l'immigration.

Le CE entend favoriser la participation citoyenne et mènera dans ce contexte des actions concertées avec la commission consultative d'intégration pour inciter les non-Luxembourgeois à participer aux élections communales.

Le CE développera ses contacts avec l'OLAI pour se concerter sur la meilleure façon d'aborder les personnes habitant la Ville et qui ont déjà fait une démarche citoyenne en souscrivant au contrat d'accueil intégration.

Le CE continuera à soutenir des actions en faveur des demandeurs et des bénéficiaires de protection internationale et poursuivra ses actions pour intégrer les enfants des familles réfugiées dans les écoles de la Ville.

Des services de soutien aux démarches administratives seront encouragés.

### **Langues et communication**

Les langues restent un élément primordial d'intégration. Le CE préconise d'élargir les efforts consentis pour les cours de langue et soutient des initiatives permettant de pratiquer les langues, comme les « cafés des langues », les « tables de conversation » ou les « coachings ». Par ailleurs, la Ville viendra à la rencontre des communautés étrangères qui veulent organiser des cours dans leur propre langue.

Le CE poursuivra ses efforts afin de faciliter les contacts entre les différentes communautés pour le bien-être de tous. Les activités du « Just Arrived Ambassadors Club » continueront à être soutenues par le CE.

### **L'environnement**

La Ville continuera à jouer un rôle exemplaire dans le domaine de l'environnement, ceci dans l'intérêt de la qualité de vie de ses habitants ainsi que de la protection de la nature et du climat. En effet, la Ville de Luxembourg, qui avait inauguré le premier centre de recyclage du pays en 1988, a vu, malgré un accroissement constant de la population, diminuer la quantité totale de déchets collectés, ce qui revient par exemple à une baisse de 32 % par habitant au cours des dix dernières années. Elle poursuivra sa politique de renoncement aux pesticides, tout en assurant un aspect soigné des espaces publics moyennant des procédés mécaniques ou thermiques. L'extension des espaces verts en relation avec les nouveaux PAP et les grands projets de développement urbain, la modernisation des parcs et espaces verts existants, la mise en valeur de ces derniers au profit de la mobilité douce sont quelques aspects de la politique communale dans ce domaine. La Ville continuera particulièrement à prendre

en compte les nombreuses interactions entre les différents domaines, tels que la mobilité et la qualité de l'air.

### **Parcs et espaces verts**

Les parcs et les espaces verts font partie intégrante de la politique de développement urbain de la Ville. L'aménagement du plus grand parc de la Ville au Ban de Gasperich, la renaturation de la Pétrusse, l'aménagement de la ceinture verte au Limpertsberg constituent les grands projets en vue de garantir des espaces de récréation agréables. En même temps, la mise en réseau des espaces verts peut servir la mobilité douce, et rendra les chemins vers le travail ou à l'école agréables et sécurisés.

Les espaces verts, notamment les forêts communales qui représentent 50 % de la surface du territoire de la Ville, sont gérés selon des concepts écologiques. Une école en forêt ouvrira bientôt ses portes, et les premières roulottes pour promouvoir la pédagogie en forêt viennent d'être installées. La formation des enseignants et des éducateurs à la pédagogie et à l'écologie en général en forêt est favorisée. Le jardinage écologique sera promu en tant qu'élément sociétal important.

### **Qualité urbaine**

La Ville finalisera l'élaboration de ses recommandations en matière de construction et d'urbanisme écologiques. La mise en place de façades et toitures végétalisées sur les bâtiments modernes peut aboutir à des résultats architecturaux spectaculaires tout en présentant des avantages écologiques. Un projet de ce type est envisagé p.ex. dans le cadre du projet des Portes de Hollerich qui sera urbanisé en tant qu'éco-quartier visant 0 émissions de CO<sub>2</sub> et doté des moyens de valorisation des déchets les plus évolués. Le projet du château d'eau à Kirchberg en est un autre exemple. Le recours aux ressources naturelles locales sera favorisé.

### **La gestion des déchets**

La gestion des déchets en général et les manières de collecte des déchets en particulier seront soumises à une étude approfondie afin de correspondre au mieux aux attentes des habitants.

La prévention des déchets et la réutilisation sont toujours préférables au recyclage, et aux autres valorisations et bien entendu, à l'élimination. C'est pourquoi le CE soutiendra des projets comme les « repair cafés » et les vide-greniers, mais essaiera également d'initier un projet-pilote pour favoriser la réutilisation d'objets de toutes sortes dans le cadre du nouveau centre de recyclage.

Le centre de recyclage déménagera de la route d'Arlon vers un terrain situé à côté du cimetière de Merl, à la frontière de la commune de Strassen. La mise en place de mini-centres de recyclage avec surveillance, répartis sur l'ensemble du territoire communal, sera analysée, notamment pour faciliter le recyclage des déchets verts, de même que l'opportunité d'un deuxième centre de recyclage sera étudiée.

Les conteneurs en surface (igloos) seront remplacés par des conteneurs souterrains aux endroits où cela est possible, notamment dans les nouveaux quartiers qui seront créés. La propreté aux alentours des plus de 60 stations de conteneurs existantes à travers la Ville sera améliorée. Des poubelles à tri sélectif seront installées à titre d'essai à certains endroits spécifiques.

La tarification des poubelles pour papier et verre sera revue afin d'encourager leur utilisation.

La Ville veillera à ce que la répartition des compétences en matière de déchets soit clairement définie entre les instances communales et les prestataires privés.

Les modes de recyclage des différentes matières seront évalués en assurant que le bilan écologique des différentes mesures soit vraiment durable.

Quant à la valorisation des matières organiques, le CE entend explorer des voies innovantes. Ainsi, il sera analysé si une fermentation à sec pourrait remplacer la fermentation humide, qui est actuellement effectuée dans les stations de biogaz.

Afin de garantir la salubrité et la propreté de l'espace public, le service d'hygiène sensibilisera par le biais d'une communication innovatrice les habitants et les visiteurs à l'importance d'un comportement responsable. D'autre part, on veillera à acquérir des équipements, outils et véhicules en vue de limiter les émissions sonores.

## **Lutter contre le gaspillage**

Le système de la collecte des déchets en plastique sera reconsidéré, et la Ville observe attentivement le projet-pilote mené par Valorlux dans d'autres communes, visant à élargir l'éventail des catégories de plastique permis dans les sacs de collecte bleus. Pour réduire la quantité de déchets en plastique, l'utilisation de vaisselle et de gobelets réutilisables lors d'événements organisés par la Ville sera poursuivie.

La Ville continuera à soutenir toute action contre le gaspillage alimentaire, impliquant le commerce et le secteur de l'Horesca, les entreprises, les cantines (notamment les foyers scolaires), les associations bénévoles et les épiceries sociales.

Le développement de nouvelles formes de commerces évitant les déchets ou soutenant l'économie circulaire sera encouragé.

La Ville renforcera la sensibilisation au recyclage des gérants de résidences. Une cellule de conseils en matière de prévention des déchets sera mise en place.

## **Economiser l'énergie**

Afin de répondre aux objectifs fixés par le « Leitbild » le concept climatique sera finalisé et comportera, d'une part, des mesures de réduction de la consommation énergétique et, d'autre part, des mesures de promotion des énergies renouvelables. Ainsi, l'efficacité énergétique des bâtiments de la Ville et de la mobilité sera renforcée, de même que des actions de sensibilisation du grand public seront entreprises.

Par ailleurs, le CE reste ouvert à de nouveaux projets dans tous les domaines concernés (électricité, consommation d'eau, éclairage public, consommation d'énergie des bâtiments, collecteurs solaires). Des collecteurs d'énergie solaire et panneaux photovoltaïques seront mis en place plus systématiquement sur des bâtiments publics, p.ex. sur les toits des écoles.

## **Qualité de l'air et de l'eau, lutte contre le bruit**

Les efforts pour garantir une eau potable d'excellente qualité comprennent des investissements dans les captages de sources, la mise en œuvre de zones de

protection des sources et la préparation de la station d'épuration de Beggen à la croissance démographique et à la valorisation énergétique. La coopération étroite avec le secteur agricole, incluant l'agriculture biologique et la recherche scientifique sera poursuivie.

Le monitoring de la qualité de l'air sera poursuivi, de même que le contrôle du niveau de bruit notamment le bruit aéroportuaire pour ce qui concerne les vols de nuit. Les mesurages des oxydes d'azote sont poursuivis, sachant que les valeurs présentent déjà une tendance à la baisse.

La Ville suit avec intérêt les projets-pilotes réalisés dans d'autres villes qui ont des couches de roulement spéciales sur les chaussées. Ces tapis nécessitent en hiver un salage plus intensif, mais réduisent le bruit.

## **La sécurité**

La Ville de Luxembourg fait partie des capitales les plus sûres au monde. Des études internationales récentes nous le confirment. Cependant, le sentiment d'insécurité persiste chez nombre d'habitants et d'usagers, et ceci est un défi important.

Le CE entend se doter de moyens appropriés en vue d'aménager l'espace public, de coordonner les politiques urbaines, de renforcer le dialogue avec la police et la justice en vue de lutter contre la criminalité, le trafic de drogue, les incivilités et la mendicité organisée.

La sécurité et la sûreté des citoyens sont le résultat d'un bon équilibre entre la prévention, la dissuasion et la répression. C'est sur cet équilibre que le CE entend mettre l'accent.

### **Renforcer la présence de la police**

Le CE interviendra auprès de l'Etat pour obtenir une augmentation substantielle du nombre de policiers affectés à la capitale vue la croissance significative de la population au cours des dernières années.

Les commissariats de police de la capitale doivent être dotés d'effectifs suffisants afin d'accomplir leurs missions particulièrement dans des quartiers connaissant une concentration de plusieurs scènes et de pouvoir assurer leur présence physique dans l'espace public.

### **Sécurité et cohabitation sur la voie publique**

Le sentiment de sécurité des usagers de la voie publique est un souci permanent pour le CE. Celui-ci entend y veiller autant par des mesures sociales visant à encadrer les personnes les plus démunies, que par l'aménagement et une gestion adéquate de l'espace public urbain, consistant par exemple à éviter les coins sombres par une illumination plus sécurisante.

Le CE entend également évaluer le système actuel de vidéosurveillance et examinera son extension éventuelle pour des zones à risque. La vidéosurveillance est un outil de prévention qui a déjà fait ses preuves dans d'autres capitales et qui permet de surveiller certaines zones sensibles.

### **Améliorer la sécurité sur la voie publique**

La sécurité des usagers dans l'espace public et sur la route, à savoir les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les usagers dans les transports publics, sont d'une grande importance.

Les tableaux d'affichage de vitesse et les contrôles des limitations de vitesse dans les quartiers doivent être multipliés. Des mesures de sensibilisation des conducteurs seront prises.

La sécurité des piétons et des cyclistes devra être garantie.

Une campagne de sensibilisation pour la sécurité des piétons et des cyclistes sera lancée. Elle aura notamment pour but de rappeler les règles communes pour une bonne cohabitation entre tous les usagers de la voie publique.

## **Les incivilités sur la voie publique**

Le phénomène de la mendicité en soi nécessite d'abord une approche multidisciplinaire. Le CE veut poursuivre ses efforts pour mettre en place des structures spécialisées pour accueillir les sans-abris.

De même, la présence des « Streetworkers » sur le terrain et le dialogue avec les personnes en détresse seront soutenus.

Néanmoins, le comportement agressif de certains mendiants dérange l'ordre public. Certains font aussi preuve de comportements insalubres sur la voie publique. Pour faire face à ces agissements, le CE estime que la possibilité du « Platzverweis » (injonction de quitter le lieu) permettrait ponctuellement à la police d'intervenir plus efficacement.

Le phénomène de la mendicité en bandes organisées s'est également développé ces dernières années.

Le CE interviendra auprès des instances étatiques en vue de lutter contre ce phénomène, et plaidera pour une coopération plus poussée avec la police des pays limitrophes dans la lutte contre la mendicité organisée.

Dans le même contexte, il est prévu de revoir les dispositions du règlement général de police de la Ville afin de les adapter aux besoins et impératifs d'une société moderne.

Le projet de la loi permettant aux communes de contrôler et de sanctionner par ses agents communaux les dispositions du règlement communal permettra de mieux garantir le respect de ces règlements.

Enfin sous l'égide du CE, il reviendra au Comité de prévention local d'intensifier le dialogue avec les différents acteurs concernés et d'organiser des tables-rondes de quartier dans ce contexte.

## **La culture**

Le CE soutient le rayonnement culturel de la Ville au niveau national, régional et international. Toutes les initiatives en vue de consolider la visibilité du Luxembourg sur la scène culturelle internationale sont les bienvenues et la Ville veillera à ce que les institutions culturelles disposent d'infrastructures modernes adaptées à leur besoin.

La culture favorise la cohésion sociale et le dialogue entre tous les groupes de population. Une offre multilingue ainsi que l'ouverture à des initiatives culturelles en provenance de communautés non-luxembourgeoises sont un enrichissement.

L'offre culturelle de la Ville doit allier tradition et modernité. Le passé culturel de la Ville, de notre pays, de l'Europe, de même que les tendances actuelles de la scène artistique luxembourgeoise ou internationale trouvent leur place dans nos institutions.

Cette offre culturelle axée sur l'avenir, le présent et le passé, sur les problèmes de société et les émotions humaines, se réalise par l'intermédiaire des institutions culturelles de la Ville, par le soutien des organisateurs culturels non-institutionnels, des centres culturels de quartiers et des associations culturelles et socioculturelles.

Le CE veille à offrir des programmes intéressants tous les publics.

### **L'accès à la culture**

L'accès à la culture pour tous est favorisé. La sensibilisation des enfants et des jeunes à la culture est un défi important en vue de promouvoir l'égalité des chances.

Les programmes pédagogiques mis en œuvre dans toutes les institutions culturelles de la Ville, la Bibliothèque, les Musées de la Ville, les Théâtres de la Ville, le Conservatoire, la Cinémathèque ainsi que les programmations spécifiques pour enfants et pour jeunes seront élargis.

Le CE considère que la contribution des associations à la vie culturelle du pays est essentielle. Ces associations seront soutenues davantage et leurs activités seront facilitées par la mise à disposition de locaux.

Une évaluation de l'utilisation des offres culturelles existantes sera effectuée.

### **La culture dans l'espace public**

Une importance particulière est accordée à la culture dans l'espace public.

Des expositions de photos et de sculptures sur les places publiques et dans les parcs, mettant en valeur les spécificités de la Ville, de ses habitants et de son histoire, sont privilégiées.

De même, les événements culturels dans l'espace public - comme les festivals et les concerts - seront encore mieux adaptés aux différents lieux et aux différents publics.

La qualité du séjour dans l'espace urbain sera améliorée par un mobilier urbain moderne et convivial.

### **Le soutien à la créativité**

La créativité au sein des institutions culturelles de la Ville est encouragée et toutes les initiatives mettant en valeur la création résidente sont les bienvenues.

Les productions de théâtre nationales et internationales sont soutenues, le dialogue entre les cultures locale, régionale et internationale étant considéré comme un atout. La communication entre les acteurs culturels, ainsi que des manifestations transversales, incluant l'art, le théâtre, le cinéma, sont favorisées.

Dans le cadre du réaménagement de l'ancien abattoir, des ateliers pour artistes seront aménagés.

En outre, la Ville continue à soutenir la création locale en complétant ses collections par l'acquisition d'œuvres d'artistes résidents.

La promotion de l'art urbain dans l'espace public est poursuivie, notamment par des projets socioculturels réalisés avec des jeunes, encadrés par des artistes professionnels.

Le CE soutient également l'édition de livres, en soutenant des publications qui sont en rapport avec la Ville de Luxembourg.

## **Le patrimoine**

L'année 2018 étant l'Année Européenne du Patrimoine culturel, les trésors du patrimoine matériel et immatériel de la Ville seront mis en évidence par différentes manifestations. Ainsi, l'inventaire des monuments et du patrimoine architectural de la Ville sera complété et les traditions citadines, comme la Schueberfouer, l'Octave, l'Emaischen et le Chrëschtmaart, seront mises en valeur.

Les Archives et la Photothèque de la Ville seront hébergés dans de nouveaux locaux, et la digitalisation de leurs collections et fonds documentaires sera poursuivie.

La Cinémathèque sera agrandie et transformée pour permettre qu'elle diversifie sa programmation et pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

## **Tourisme et culture**

Le CE soutient le développement de l'attrait touristique de la Ville en contribuant à la valorisation des vestiges et des quartiers historiques, à leur réaménagement, à l'aménagement de sentiers et de promenades historiques, ainsi qu'à une bonne information et une meilleure orientation des touristes. Une illumination rehaussant l'impressionnante beauté de notre forteresse sera installée progressivement.

Dans ce contexte, les nouvelles technologies - notamment la réalité augmentée et la réalité virtuelle - sont utilisées pour mettre en valeur des sites historiques et touristiques.

## **Le sport**

Le CE souhaite consolider les efforts de la Ville pour promouvoir et favoriser le sport. En effet, l'exercice régulier d'une activité sportive améliore considérablement la santé individuelle. Par ailleurs, les activités et animations sportives, le sport scolaire et les clubs contribuent à la cohésion sociale et constituent un facteur d'intégration de toutes les communautés vivant sur le territoire de la Ville.

Enfin le sport transmet un grand nombre de valeurs indispensables à l'éducation citoyenne : le fairplay, l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, la discipline et le respect d'autrui.

### Les grands projets

Les investissements dans le domaine des sports seront conséquents.

La construction du nouveau stade de football et de rugby à la Cloche d'Or est en cours. Un nouveau bâtiment pour le service des sports sera construit à côté du stade, de même qu'un terrain multifonctionnel permettant l'organisation de manifestations pouvant accueillir quelque 10.000 spectateurs.

L'aménagement d'une piscine en plein air est à l'étude.

La « Badeanstalt » sera rénovée.

Un stade d'athlétisme à huit pistes sera réalisé et constitue une priorité, car la réalisation de ce stade est la condition préalable pour procéder au réaménagement du site du stade Josy Barthel. Le hall sportif de ce stade sera remplacé par un hall à côté de l'école Aloyse Kayser, puis par une construction durable à la rue d'Ostende.

Les projets d'agrandissement et de modernisation des infrastructures sportives seront poursuivis dans les quartiers, de sorte que tous puissent bénéficier de possibilités d'exercer un sport à proximité.

L'agrandissement et la modernisation des infrastructures sportives à destination des écoliers se poursuit actuellement à Cents, Bonnevoie, Dommeldange, Cessange et Kirchberg. Le nombre de halls omnisports et de piscines pour les écoles et les associations sera ainsi augmenté. Le hall sportif de Dommeldange comprendra deux air-tramps, qui seront à la disposition des enfants de la Ville, et également des personnes en situation de handicap ou de difficultés psychomotriciennes. Un nouveau hall sportif sera construit à Bonnevoie.

Le réseau de terrains multisports pour les jeunes sera étendu.

## **Animations et soutien aux associations**

La Ville s'inspirera du programme «Qualité plus» du Ministère des Sports pour redéfinir sa politique de subsides. Il s'agira de valoriser le travail d'excellence accompli par les clubs de sport.

Les activités sportives à destination des enfants, des jeunes, des adultes et des seniors sont adaptées en permanence aux attentes des usagers et aux tendances branchées.

Des calculs prévisionnels ont été réalisés pour les besoins du sport scolaire et des associations. Les besoins des enfants fréquentant les écoles privées et internationales qui veulent avoir accès aux infrastructures sportives de leur quartier d'habitation et qui rejoignent les clubs de la Ville, doivent également être pris en compte.

Des activités sportives en plein air seront favorisées, et l'installation d'équipements fitness dans les parcs publics sera poursuivie.

Les associations qui jouent un rôle essentiel dans le milieu sportif peuvent compter sur le soutien du CE.

La création d'une maison des sports avec un secrétariat commun sera analysée.

La Ville interviendra auprès de l'Etat en vue de développer des synergies entre les infrastructures de l'Etat et de la Ville.

## **Les finances et les ressources humaines**

L'évolution économique favorable des dernières années, conjuguée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration, a permis à la Ville de réaliser un programme d'investissements publics majeur tout en maintenant une situation financière globale saine.

Le CE poursuivra cette politique et ses actions dans cette approche. Il dotera les services communaux avec le personnel compétent, en adéquation avec les services à prester aux citoyens, en veillant à concilier au mieux les besoins de l'administration et les souhaits légitimes des collaborateurs.

### **Une politique d'investissement ambitieuse**

Le CE réalisera des études financières prospectives dans le but de garantir la pérennité de l'équilibre budgétaire tout en prenant en compte l'impact de la réforme des finances communales de 2017.

Il déterminera les objectifs stratégiques de la Ville sur base des priorités politiques de la présente déclaration échevinale et mettra en place les structures optimales pour les atteindre, notamment dans le domaine du logement.

### **Un processus d'innovation et de modernisation de l'administration communale**

Le CE analysera les opportunités et implémentera les nouvelles technologies, en s'inscrivant notamment dans la voie de la digitalisation, et d'une « smart city ». Il optimisera les projets transversaux nécessitant les compétences de plusieurs directions.

Au niveau du personnel, il adaptera l'organigramme de l'administration et l'organisation des services communaux, et formalisera la description des postes et des activités principales. Il établira des plans de formation et les outils de développement professionnel avec l'objectif de la valorisation des ressources humaines.

---

J'en arrive au terme de cette déclaration qui ne se veut pas exhaustive et qui est certes adaptable et perfectible et ensemble nous devons constamment être attentifs et vigilants au développement et à l'évolution de la société tant au point économique que social afin d'agir sinon de réagir au plus juste aux changements à venir.

*« Pour connaître les hommes, il faut les voir agir », Jean-Jacques Rousseau.*

Agissons donc au mieux pour mériter la confiance que les électeurs nous ont témoignée.

Il me reste la mission d'exprimer la reconnaissance et la gratitude des citoyens à ceux qui ne seront plus des nôtres soit au collègue échevinal, soit au conseil communal.

**Sam Tanson**, membre du conseil communal de 2011 jusqu'à 2013, échevine de 2013 jusqu'à 2017, responsable de la mobilité et des finances.

**Viviane Loschetter** membre du conseil communal de 2000 jusqu'à 2005, échevine de 2005 jusqu'à 2017, responsable des affaires sociales, de la jeunesse et de l'environnement.

**Vronny Kriepps**, membre du conseil communal de 2000 à 2017, présidente de la commission des finances, du contrôle, de l'exécution budgétaire et du patrimoine, depuis 2016 présidente de l'Office social de la Ville de Luxembourg.

**Martine Mergen** membre du conseil communal depuis 2000, échevine de 2004 jusqu'à 2005, responsable de l'éducation, de l'égalité des chances et de l'immigration, membre du conseil communal de 2005 jusqu'à 2017.

**Armand Drews** membre du conseil communal de 2004 jusqu'à 2017.

**Claudine Als** membre du conseil communal de 2005 jusqu'à 2017, présidente de la commission de l'action sociale, de la santé et du 3<sup>e</sup> âge.

**Mathis Prost** membre du conseil communal de 2009 jusqu'à 2017, président de la commission de la jeunesse.

**Marceline Goergen** membre du conseil communal de 2012 jusqu'à 2017.

**Guy Foetz** membre du conseil communal de 2014 jusqu'à 2017.

**Jérôme Goergen** membre du conseil communal de 2015 jusqu'à 2017, président de la commission de la protection de la nature et de l'environnement.

J'aimerai leur adresser mes remerciements sincères et amicaux et mon estime pour leur engagement au service de la Ville de Luxembourg et de ses citoyens. Chacun a contribué avec son énergie et ses talents propres, au développement de notre ville. Merci à tous !

## Table des matières :

Introduction	p. 1
Développement urbain	p. 3
Logement	p. 6
Mobilité urbaine	p. 7
Le commerce	p. 13
Education	p. 14
Politique sociale	p. 17
Egalité entre hommes et femmes	p. 22
Politique d'intégration	p. 22
Environnement	p. 24
Sécurité	p. 28
Culture	p. 31
Sport	p. 33
Finances et ressources humaines	p. 35